



Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem

20 | 2009
Varia

De la discorde au fragile compromis

Le sionisme au cœur des débats lors de la création du CRIF

From an unsolvable dispute to a unifying compromise

Samuel Ghiles-Meilhac



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/bcrfj/6178>

ISSN : 2075-5287

Éditeur

Centre de recherche français de Jérusalem

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2009

Référence électronique

Samuel Ghiles-Meilhac, « De la discorde au fragile compromis », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* [En ligne], 20 | 2009, mis en ligne le 10 mars 2010, Consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/bcrfj/6178>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem

De la discorde au fragile compromis

Le sionisme au cœur des débats lors de la création du CRIF

From an unsolvable dispute to a unifying compromise

Samuel Ghiles-Meilhac

- 1 Constitué dans la clandestinité à l'hiver 1943-1944, dans les environs de Lyon, le Conseil représentatif des Israélites de France, le CRIF¹, est le symbole de l'unification des différents courants culturels et politiques juifs sous l'Occupation. L'histoire de sa naissance est peu connue. Le CRIF voit le jour à la suite de la création, en juillet 1943, à Grenoble, du Comité général de défense juif². Cette structure rassemble les communistes de l'Union juive pour la résistance et l'entraide, les sionistes de la Fédération des sociétés juives de France et les socialistes du *Bund*³. Ils représentent la diversité du monde politique juif immigré de France entré en résistance. Le CRIF doit son existence à la participation du Consistoire, instance historique du judaïsme français, à cet élan fédérateur⁴.
- 2 Le présent article n'entend pas entrer dans le détail chronologique des enchaînements qui mènent à la création du CRIF⁵. La faillite de l'Union générale des Israélites de France, l'UGIF⁶, l'invasion de la zone sud par les Nazis à partir du 11 novembre 1942 et, vraisemblablement, les échos de l'insurrection du ghetto de Varsovie⁷, ont fortement contribué à ce rassemblement politique inédit qu'est le CRIF. D'autres initiatives, comme la création du Centre de documentation juive contemporaine⁸, permettent de comprendre la naissance du CRIF dans un contexte d'urgence et de précarité extrême des Juifs en France.
- 3 Une fois l'accord de principe obtenu sur la création d'une instance politique publique regroupant tous les courants juifs, ces hommes plongés dans la clandestinité s'attellent à une tâche ambitieuse et délicate : la rédaction d'une charte. C'est le programme politique que le CRIF souhaite défendre et présenter aux autorités publiques une fois la guerre terminée et la loi républicaine réhabilitée sur le territoire français.

Réintégrer les Juifs dans leurs droits et être la voix politique des Juifs : les objectifs essentiels de la charte

- 4 C'est à Yad Vashem à Jérusalem, que se trouve une partie des documents de la création du CRIF. Les seules traces écrites disponibles des débats sur la charte⁹ se composent d'une quinzaine de feuillets, dactylographiés ou rédigés à la main. Comme le constate cinquante ans après Adam Rayski, acteur de cette histoire, « les diverses variantes de la charte sont, pour la plupart, non datées, rendant impossible un classement chronologique »¹⁰. C'est aussi le constat de Jacques Fredj, auteur d'un mémoire sur les premières années du CRIF¹¹. Concernant les différentes étapes dans les négociations, il remarque que « les datations sont nombreuses et divergentes »¹².
- 5 L'on sait simplement que si les premiers débats commencent en novembre 1943, la version définitive de la charte n'est adoptée qu'à l'été 1944. Dès les premières lignes, le CRIF annonce la fonction qu'il souhaite incarner, à savoir être l'« interprète du Judaïsme en France devant les pouvoirs publics ». La représentation politique des Juifs de France est née. Les thèmes centraux de la charte sont dictés par les terribles événements de la guerre. Les fondateurs du CRIF énoncent une série de revendications visant à empêcher à l'avenir un engrenage antisémite, discriminatoire et mortel comme celui instauré par le régime de Vichy. Les associations juives rassemblées dans la clandestinité exigent une inscription constitutionnelle de la protection des droits de l'homme dans le régime qui succède à Vichy, une égalité des droits entre tous les citoyens, la restitution des biens des Juifs spoliés et une juste réparation des dommages matériels et moraux faits aux Juifs.
- 6 Le CRIF attend du retour de la République l'instauration de « garanties constitutionnelles contre toute atteinte aux principes d'égalité, de race et de religion », l'assurance de la « restitution aux Juifs de leurs biens confisqués, quel que soit le détenteur actuel. », la « réintégration des fonctionnaires et agents révoqués, radiés ou admis à cesser leurs fonctions, ainsi que des employés juifs. », l'« imputation à tous les fonctionnaires, agents ou employés de la période d'éviction comme période d'activité de droit d'avancement ou aux indemnités auxquelles ils auraient pu prétendre sans leur éloignement forcé ». Il réclame enfin le « rétablissement des institutions et œuvres sociales culturelles ou économiques juives fermées, suspendues et interdites en raison de la politique anti-juive. » Ces questions font l'objet d'un rapide consensus parmi tous les participants aux réunions préparatoires. C'est une autre question, éloignée des préoccupations immédiates des Juifs de France, qui retarde la rédaction définitive de la charte et éclaire les combats idéologiques qui traversent la création du CRIF : le sionisme.
- 7 Avant d'en venir à l'analyse des débats sur cette question, un rappel des positions défendues sur ce sujet par les différents groupes juifs de France, en particulier dans le monde immigré, est nécessaire.

Le sionisme dans la France de l'entre-deux-guerres

- 8 L'après Première Guerre mondiale voit le monde juif français se transformer profondément sous l'effet d'importantes vagues migratoires. Les israélites français, fiers de leur pleine intégration, confirmée par leur participation active à l'union sacrée

pendant la grande guerre, et soucieux de ne pas voir dans les souvenirs de l'affaire Dreyfus le signe de la persistance d'un antisémitisme français, sont très attachés à leur modèle qui peut se résumer par la formule « Israélites dans nos temples, Français au milieu des concitoyens »¹³. Fervents défenseurs de la laïcité instaurée en 1905, ces « fous de la République » selon l'expression de l'historien Pierre Birnbaum¹⁴, ne forment pas une « communauté juive », au sens politique où l'on pouvait l'entendre lorsque les Juifs étaient exclus de la vie sociale, comme c'était le cas avant que la Révolution française ne leur octroie la citoyenneté en 1791.

- 9 Les immigrations juives, en provenance de l'Est européen, bouleversent cette situation. Dès la fin des années 1890, plusieurs milliers de Juifs de Pologne, des pays baltes et de la Russie viennent en France. Le mouvement s'accélère dans les années 1920. Certains fuient la misère, les pogroms et l'antisémitisme ; d'autres la révolution bolchevique en Russie et la guerre civile qui s'ensuit. Dans les années 1930, ce sont les Juifs allemands et autrichiens qui suivent, après la prise de pouvoir d'Hitler en 1933 et l'*Anschluss*. Il est estimé qu'entre 1905 et 1939, de 175 000 à 200 000 immigrés Juifs arrivent en France¹⁵. Ces chiffres ne peuvent prétendre à l'exactitude. L'historien américain David Weinberg, recoupant plusieurs sources, estiment que 20 000 Juifs immigrés arrivent à Paris entre 1880 et 1914 puis 70 000 de 1918 à 1939.
- 10 D'autres recoupements cités par la sociologue Doris Bensimon et le démographe Sergio Della Pergola font état d'un total de 250 000 à 320 000 Juifs présents en France en 1939¹⁶. Ces chiffres n'incluent pas de nombreux Juifs qui entrent clandestinement, mais intègrent des immigrés légaux qui ne s'installent pas en France, notamment lorsqu'ils poursuivent leur route vers les États-Unis¹⁷. Cette vague migratoire n'est pas spécifiquement juive, sur la même période près de 600 000 étrangers viennent dans l'hexagone : Polonais, Russes, Portugais, Italiens, Espagnols...
- 11 Les immigrés juifs s'installent en grande majorité à Paris, qui devient le cœur géographique du judaïsme français. D'autres, moins nombreux, tentent leur chance dans la vallée du Rhône et en Alsace. Les israélites, bien que solidaires, notamment à travers les actions du Comité de bienfaisance du Consistoire, avec l'aide financière de l'Alliance israélite universelle (AIU), réservent un accueil souvent tiède à leurs coreligionnaires¹⁸. Nombreux à parler essentiellement en yiddish, les immigrés inquiètent un franco-judaïsme très soucieux de se fondre dans le paysage. Ces Juifs de Pologne et de Russie apportent aussi dans leurs bagages des engagements politiques forts : bundisme, sionisme et communisme.
- 12 Une section française du *Bund*, les socialistes juifs, voit le jour à Paris en 1900. Ses membres défendent le yiddish comme langue du peuple juif et se montrent hostiles au sionisme. Ils prônent une autonomie nationale et culturelle juive en Europe.
- 13 Le sionisme ? Si le grand public retient le journaliste viennois Theodore Herzl comme fondateur du sionisme politique ou plus exactement celui qui donne une visibilité au mouvement en faveur d'un État juif en Palestine (en publiant en 1896 son essai *L'État des Juifs, Der Judenstaat*), c'est avant tout dans les régions où l'antisémitisme est le plus virulent et l'égalité réelle la plus difficile à obtenir pour les Juifs, en Russie, que le sionisme est le plus influent. Les penseurs du nationalisme juif sont, sauf quelques rares exceptions, tous originaires de l'espace juif de Russie : Leon Pinsker est natif de Pologne, Ahad Haam et Yossef Haïm Brenner d'Ukraine¹⁹...

- 14 En France, le sionisme organisé est, dans les premières années du vingtième siècle, divisé et marginal. Les israélites français regardent avec suspicion un projet politique consistant à créer un État au Moyen-Orient, rompant à leurs yeux leur appartenance à la France. L'Alliance israélite universelle, institution créée en 1860 par des intellectuels juifs français, s'oppose au sionisme. L'AIU est alors un acteur essentiel de la vie politique juive. Elle a développé un impressionnant réseau scolaire francophone, qui apporte la culture française et l'universalisme républicain des montagnes du Maroc à la Palestine en passant par les quartiers Juifs du Caire. En 1914, 48 000 jeunes juifs, de l'école maternelle au lycée, suivent les enseignements en français de l'Alliance dans tout le pourtour méditerranéen²⁰. Cette institution symbolise la symbiose politique, culturelle et identitaire qu'est le franco-judaïsme : amour de la République, culture francophone et solidarité transnationale²¹. Du point de vue de l'Alliance, le sionisme est un projet dangereux qui tend à remettre en cause le lien indéfectible entre les Juifs et la France.
- 15 Catherine Nicault, dans *La France et le sionisme 1897-1948. Une rencontre manquée ?*, constate que, jusque dans les années 1920, le sionisme politique en France « brille par son absence » et son « impuissance »²². Il gagne ensuite progressivement du terrain dans les cercles juifs dans les années 1930, notamment au sein des milieux immigrés. La violence et la persistance du discours antisémite, la montée des périls avec les nouvelles en provenance de l'Allemagne nazie et la fierté grandissante à l'égard des réalisations des Juifs dans le *Yichouv*, le foyer juif de Palestine, permettent une « acclimatation du sionisme chez les Juifs de France »²³.
- 16 La Fédération des sociétés juives de France, la FSJF, constituée dans la deuxième moitié des années 1920²⁴, rassemble une multitude d'organisations juives immigrées. Elle a notamment comme dirigeant le leader sioniste Marc Jarblum, qui préside aussi la Fédération sioniste de France. Proche de Léon Blum, il est aussi membre de la SFIO, le parti socialiste français.
- 17 Bundistes et sionistes divergent sur le territoire sur lequel la nation juive, au sens politique et culturel, doit exercer son autonomie. Pour le *Bund*, c'est en Europe centrale et orientale, là où vit la très grande majorité des Juifs avant la Seconde Guerre mondiale. Pour les sionistes, c'est en Palestine que doit se créer un État juif. Ils souhaitent accomplir la formule répétée au fil des siècles par les Juifs du monde entier lors de la fête de Pessah²⁵, « l'an prochain à Jérusalem ». Les bundistes comme les sionistes ont une vision politique en forte opposition avec le modèle israélite français qui maintient l'identité juive dans son seul aspect religieux et dans la stricte sphère privée.
- 18 Quant aux communistes juifs, ils sont organiquement liés au communisme français, lui-même en lien avec l'Union soviétique et ses diverses institutions transnationales. La Main d'œuvre étrangère, la MOE, est créée en 1926 lors du cinquième congrès du Parti communiste, à Lille. Elle devient en 1932 la Main d'œuvre immigrée - MOI²⁶. Les groupes d'immigrés au sein du Parti communiste sont organisés par langue. La MOI a donc une importante section yiddish, composée d'immigrés juifs. Ils publient un journal, la *Naïe Press*, la Presse nouvelle²⁷.
- 19 Les différents groupes politiques juifs immigrés, très divisés, tentent de s'unir sur le modèle des fronts anti-fascistes qui apparaissent en Europe dans les années 1930. L'éphémère Front uni juif, structure informelle, rassemble la sous-section juive du Parti communiste, les bundistes du cercle Medem et les sionistes du *Poale Zion*. Elle n'existe que quelques mois en 1934. L'expérience se solde rapidement par un échec, les divergences

stratégiques et idéologiques étant plus fortes que la volonté de rassemblement²⁸. Ce n'est que pendant la guerre, dans la création du Comité général de défense juif puis du CRIF que des accords politiques se réalisent entre toutes ces tendances.

La question sioniste au cœur des débats fondateurs du CRIF

- 20 Ainsi rappelées, les oppositions au sujet du sionisme semblent insurmontables entre les acteurs politiques de la vie juive française.
- 21 Qui sont les hommes clés participant à ces négociations ? Fajvel Shrager²⁹ représente le *Bund*, Joseph Fisher³⁰ les sionistes, à travers la FSJF, et Adam Rayski les communistes juifs rassemblés depuis le printemps 1943 au sein de l'Union des Juifs pour la résistance et l'entraide (UJRE). Le Consistoire est représenté par Léon Meiss, qui remplace Jacques Helbronner, arrêté par les nazis le 23 octobre 1943.
- 22 La position que doit adopter le CRIF à l'égard du sionisme et du foyer juif de Palestine est au cœur des négociations en vue de l'adoption de la charte.
- 23 Les échanges, retrouvés dans des notes et les documents conservés à Yad Vashem³¹, témoignent de la force de nombreuses interrogations. Ce sujet soulève des questions aussi nombreuses qu'insolubles : l'avenir des Juifs de France doit-il se construire en lien avec le foyer national de Palestine ? Une solidarité trop marquée des Juifs français à l'endroit du sionisme ne risque-t-elle par de remettre en cause leur fidélité à la République ? Est-ce au CRIF naissant de s'exprimer sur un tel sujet ? Faut-il soutenir des institutions sionistes comme l'Agence juive ?
- 24 Ces rencontres, les premières occasions pour toutes les tendances juives de France de tenter d'adopter une position commune au sujet d'un État juif, se déroulent dans un contexte d'extrême vulnérabilité. Bien qu'ils n'aient pas toutes les informations sur l'étendue de la destruction des Juifs d'Europe, ceux qui sont à l'origine du CRIF savent que le débat sur le sionisme ne se déroule pas dans les mêmes conditions qu'auparavant. L'exclusion, les déportations et les massacres dont les Juifs sont victimes ont apporté une forte légitimité au discours sioniste sur la nécessité de créer un État juif, seul remède, selon eux, face à l'antisémitisme et à l'échec de l'émancipation.
- 25 Que nous apprennent les ébauches de la charte du CRIF sur le sionisme ?
- 26 Dans certains de ces documents, qui utilisent le sigle CRJF, Conseil représentatif des Juifs de France – une des rares occasions où ce soit le cas puisque, quelles que soient les dénominations, le sigle CRIF a été utilisé dans l'immense majorité des textes – il est question d'un État juif en dehors de la Palestine :
- 27 « Le CRJF donnera son appui à l'établissement des Juifs – par l'émigration et la colonisation – sur les territoires où des conditions favorables à une telle colonisation existeront, sur le territoire de l'URSS, ou sur un autre territoire ». Cette unique évocation d'un foyer juif en Union soviétique, surprenante, reste vague. Il est impossible de savoir s'il s'agit d'une référence au Birobidjan, province soviétique en Sibérie à la frontière chinoise où Staline a installé quelques milliers de Juifs à partir des années 1930³². Cette référence dans ce document reste un mystère.

- 28 La suite des archives témoigne de l'extrême prudence, voire de la méfiance de certains membres du CRIF/ CRJF à l'égard de la création d'un État juif en Palestine, en particulier si cela risque de se faire sans un accord avec les Arabes :
- « En ce qui concerne la Palestine, le CRJF appuiera les revendications concernant la liberté de l'immigration et de la colonisation juives en Palestine et l'abolition du Livre Blanc de 1939³³, en tant que mesure unilatérale et discriminatoire et ne correspondant ni aux désirs des Juifs ni à ceux des Arabes » et « La garantie des droits et de la sécurité des Juifs en Palestine ainsi que la solution des problèmes de l'immigration et de la colonisation juives doivent être recherchées dans une entente des populations juive et arabe, en vue de régler tous les problèmes de leur coexistence ».
- 29 Il est donc suggéré que le CRJF soutienne « tous les efforts ayant pour but de réaliser la plus large entente entre les populations juive et arabe de Palestine ». Ces documents sont peut-être rédigés par les communistes, puisqu'ils s'en tiennent à une position plus favorable à l'option binationale, une fédération regroupant Juifs et Arabes, plutôt qu'à la création d'un État juif.
- 30 Pourtant, un autre document reprenant l'idée d'un foyer national juif en Union Soviétique est signé Léon Meiss. Le troisième et dernier document évoquant cette option-là porte le nom de Léo Glaeser³⁴. Impossible, donc, de savoir avec certitude s'il s'agit d'un document commun aux communistes et au Consistoire. Il est très peu probable qu'il ait été rédigé ou soutenu par les sionistes, vu ses positions sur la Palestine.
- 31 Le débat sur la question palestinienne est âpre, tout au long des négociations sur la rédaction de la charte. Les communistes, très hostiles à un franc soutien à la création d'un État juif, rappellent que « la question sioniste ne devrait pas figurer dans la charte du CRIF de même que ne figure pas la question polonaise », assimilant ainsi le statut de la Palestine à celui d'autres questions territoriales et nationales à régler après guerre.
- 32 Ils cherchent des alliés face aux sionistes de Joseph Fisher et mettent en avant les « hésitations » du Consistoire pour éviter que le texte ne soutienne trop nettement l'Agence juive³⁵.
- 33 Ils prennent comme exemple la question linguistique en Palestine et affirment que si « l'Agence juive décrète que la langue juive est la langue du pays, nous ne pouvons l'accepter ». La relation aux institutions sionistes de Palestine est un point de fixation central puisqu'Adam Rayski se bat pour que le CRIF refuse de « s'inféoder » à l'Agence juive. Sans cela, « Nous ne pouvons adhérer au CRIF », menace-t-il. Il exhorte « les sionistes » à « faire montre de bonne volonté ».
- 34 Un document, probablement rédigé par les sionistes de Joseph Fisher, répond qu'il s'agit d'obtenir des « garanties politiques » en Palestine et insiste sur la représentativité de l'Agence juive, « seul organisme officiel compétent pour toutes les affaires de Palestine, composé de sionistes et de non-sionistes. N'en font pas partie ceux qui ne s'intéressent pas aux choses juives ». Il enfonce le clou en rappelant que si un État juif avait été créé avant guerre, le destin des Juifs d'Europe eût été complètement différent : « Des millions de Juifs seraient peut être sauvés si on avait accepté notre programme ».
- 35 Dans un document daté du 20 juin 1944 et intitulé « Aux délégués à la conférence pour la création du CRJF », Adam Rayski, pour la « Direction des Communistes juifs », s'oppose une nouvelle fois aux sionistes. Il les présente comme les principaux responsables des contretemps dans l'adoption de la charte. Il prévient que le « CRJF peut bien accepter le point de vue des sionistes, dans ce cas-là il ne sera pas le Conseil représentatif des Juifs,

mais le Conseil représentatif des sionistes ». Il insiste sur une « entente avec la population arabe » de Palestine pour éviter un conflit. Il met en avant l'intérêt des « Juifs de France », qui doit primer sur celui « d'autres territoires ».

- 36 Les discussions se poursuivent plusieurs semaines, et de nombreuses pièces du puzzle nous manquent pour saisir toutes les subtilités du rapport de force au sein du CRIF. La formulation définitive, adoptée à l'été 1944, sur la question palestinienne, se compose de deux éléments qui forment le dernier paragraphe de la charte.
- 37 Cette partie débute par des revendications qui sont dans le même esprit que celles pour les Juifs de France : la liberté de circulation et le droit à la protection. Le CRIF réclame donc « l'abolition immédiate du Livre Blanc en 1939 » qui a limité drastiquement le nombre de Juifs autorisés à émigrer en Palestine et « la liberté d'immigration et de colonisation juives en Palestine ». Personne, y compris les communistes, ne rejette le droit des Juifs à s'installer en Palestine. Ces deux demandes sont donc acceptées par tous. Par contre, c'est bien « le statut politique de la Palestine » qui crée tant de difficultés. Le CRIF affirme soutenir « les revendications de l'Agence juive et des autres organismes compétents ».
- 38 Cette formule *a minima* évite volontairement toute une série de questions évoquées plus haut, comme la langue d'un futur État en Palestine et les relations que le CRIF entend entretenir avec le foyer national juif. Certes, il est précisé que le CRIF souhaite une « coexistence normale et amicale de toutes les parties de la population », l'« entente la plus complète entre les populations arabes de Palestine, dans le plus large esprit démocratique » et la garantie d'égalité des droits pour les « ressortissants non-juifs de Palestine » – mais aucune précision n'est apportée, car le diable (et donc les divisions politiques !) se cache souvent dans les détails.
- 39 Le CRIF précise qu'il doit être « bien entendu » que les questions politiques en Palestine ne modifieront en rien la place des Juifs en France et leur citoyenneté : « le statut national des juifs de Palestine n'affectera d'aucune manière celui des juifs des autres pays et les liens qui les attachent à leur patrie », façon de couper court à des accusations de double allégeance. Enfin, l'éventualité d'un État juif en dehors de la Palestine, notamment en Union soviétique comme quelques documents du CRJF/CRIF l'évoquaient, est complètement oubliée.
- 40 Quel courant politique juif sort renforcé de ces négociations ?
- 41 Nous n'avons malheureusement aucune indication précise de la position exacte de Léon Meiss à ce moment-là et Fajvel Shragar du *Bund* ne fait pas mention de cette question dans ses mémoires³⁶. Les sionistes comme les communistes peuvent être satisfaits. Les premiers peuvent se féliciter de constater que leur idéologie n'apparaît plus comme une absurdité ou une hérésie aux yeux des Juifs de France³⁷. Le compromis que représente la charte du CRIF signifie la légitimation du sionisme dans le discours des institutions juives. L'absence de métropole de l'Alliance israélite, très opposée au sionisme, a peut-être facilité cette entente. Pour les communistes, la création du CRIF constitue une indéniable victoire politique. Ils sont un élément essentiel du mouvement unitaire entre Juifs français et immigrés et ont réussi un pari politique qui consacre leur rôle dans la résistance juive et leur confère la respectabilité communautaire juive qu'atteste la présence du Consistoire.
- 42 Une autre formulation était-elle envisageable dans la charte ? Difficilement, le soutien à l'Agence juive étant le minimum commun que les sionistes voulaient obtenir tandis

qu'éviter un soutien clair à un État juif en Palestine constituait un impératif pour les communistes.

- 43 La première réunion publique et légale du CRIF, du fait du retour de la loi républicaine, se déroule à Lyon le 5 septembre 1944, soit deux jours après la Libération de la ville par les Américains. Son existence publique peut alors commencer. Alors que pendant les négociations clandestines certains documents non datés désignent le CRIF comme représentant, alternativement des Juifs et des Israélites, le CRIF, à partir de son existence légale et publique, ne se présente plus que sous la dénomination Conseil représentatif des Juifs de France, confirmant sa volonté de ne plus faire de distinction entre Juifs immigrés et israélites français.

Le sionisme, pomme de discorde entre le CRIF et l'Alliance israélite universelle

- 44 Le CRIF peine à trouver sa place dans la France de l'après-guerre. Le Consistoire continue de représenter les Juifs du point de vue culturel et des institutions sociales se mettent en place, comme le Comité juif d'action sociale et de reconstruction (Cojasor) et le Fond social juif unifié (FSJU) en 1949.
- 45 Les prétentions du CRIF sont limitées par une institution historique du judaïsme français qui n'était pas partie prenante à sa création, l'Alliance israélite universelle. En effet, l'AIU, en plus de l'éducation à travers son réseau scolaire francophone en Méditerranée, occupe une autre mission : la défense des droits des Juifs en dehors des frontières de l'Hexagone³⁸. L'émancipation et la protection des Juifs dans des pays étrangers est un objectif essentiel de l'Alliance qui joue un rôle diplomatique, avec l'aide du Quai d'Orsay dont elle est très proche³⁹. C'est pour cela que la création du CRIF n'est pas une bonne nouvelle pour l'Alliance. Sa charte le dit clairement, le CRIF entend représenter l'ensemble des Juifs auprès des pouvoirs publics mais aussi s'exprimer et agir sur les questions internationales comme le prouve sa position – certes difficile à faire émerger, nous l'avons vu – sur la Palestine. L'Alliance ne peut considérer le CRIF que comme un concurrent, en particulier s'il compte en son sein des sionistes.
- 46 Pourtant, les hommes du CRIF, comme son premier président Léon Meiss, et ceux de l'AIU se connaissent et savent qu'il est difficile d'expliquer que l'Alliance ne prenne pas toute sa place au sein d'une organisation issue de la Résistance et qui prétend rassembler tous les Juifs de France.
- 47 Les débats au sein de l'Alliance sur son adhésion au CRIF sont analysés par Catherine Nicault⁴⁰. René Cassin, qui dirige l'Alliance, se montre favorable à une rapide intégration au CRIF. Convaincu que les terribles épreuves de la guerre ont profondément transformé la façon dont les Juifs de France doivent s'organiser, aussi bien entre les différentes associations juives que vis-à-vis des autorités publiques, il milite dès décembre 1944 pour une entrée rapide au sein du CRIF. La position, perçue comme « sioniste » du CRIF, pose problème à certains membres de l'AIU, comme Maurice Leven qui craint qu'elle n'amène les Juifs à donner « l'impression de servir les intérêts d'un groupe ethnique différent du reste de la communauté française ».
- 48 L'inquiétude de l'Alliance est double : se faire concurrencer sur les questions diplomatiques et rompre avec son histoire en soutenant le sionisme, qui n'est pourtant pas, nous l'avons vu, au cœur de l'esprit ni des actions du CRIF. Les négociations durent

plusieurs mois et le CRIF s'impatiente⁴¹. Finalement, un compromis permet d'intégrer l'Alliance. Son Président René Cassin est rassuré par Léon Meiss : il ne s'agit pas pour le CRIF de militer pour que tous les Juifs émigrent en Palestine, simplement de soutenir les droits politiques des Juifs qui souhaitent y fonder un État. Ensuite, et c'est ce qui permet de débloquent la situation, le CRIF s'engage, par écrit, à ce que l'Alliance conserve un « domaine réservé » lié à sa « longue tradition d'intervention politique et diplomatique ». Elle reste donc l'institution en charge des « problèmes juifs en dehors des frontières ». L'Alliance vote finalement son adhésion au CRIF le 25 juillet 1945.

- 49 L'âpreté des négociations au sein du CRIF sur le sionisme et les liens à envisager entre les Juifs de France et le foyer national juif, ainsi que la difficile intégration de l'Alliance israélite universelle, illustrent les forts antagonismes autour du sionisme dans le judaïsme français. Ils révèlent aussi, bien que cela ne soit pas évoqué clairement dans les documents retrouvés en France comme à Yad Vashem, que le CRIF n'a pas pu et pas jugé impératif de définir avec précision les grandes lignes de sa relation avec un futur État juif en Palestine, peut-être dans l'attente de connaître quelles pouvaient être les orientations de la diplomatie française au Moyen-Orient. De 1944 à 1948, alors que les événements politiques se précipitent en Palestine, le CRIF reste extrêmement discret sur cette question. Lors des épisodes qui captivent l'opinion publique française, comme les péripéties du navire *Exodus* à l'été 1947 et surtout la naissance de l'État d'Israël en mai 1948, le CRIF joue un rôle extrêmement marginal. Rien n'indique que le CRIF n'ait eu la moindre influence sur la décision de la France de voter le plan de partage de l'ONU le 29 novembre 1947 ni sur la question de la reconnaissance par Paris de l'État juif une fois celui-ci proclamé⁴². Israël ne constitue pas, dans les premières années d'existence du CRIF, le cœur de ses activités. À l'image de l'essentiel des Juifs de France, il se concentre sur la situation des rescapés des camps de la mort, sur les procès liés à la collaboration ainsi que sur la restitution des biens spoliés. C'est d'abord le temps de la reconstruction. La recomposition politique et identitaire des Juifs de France, autour de la solidarité avec Israël se manifesterà bien plus tard, en 1967, lors de la guerre des Six Jours.

NOTES

1. Le CRIF devient le Conseil représentatif des institutions juives de France en 1972.
2. Adam Rayski, « Le Comité juif de défense, son rôle dans la résistance juive en France », *Le Monde juif*, numéro 51, 1968, p. 32-37.
3. Le *Bund* est l'acronyme yiddish d'Alliance générale des ouvriers juifs de Russie, Lituanie et Pologne, organisation politique et syndicale ouvrière, fondée à Vilna en 1897 par Wladimir Medem. Minczeles Henri, *Histoire générale du Bund*, Paris, Denoël, 1999.
4. Le Consistoire est l'institution juive communautaire établie par Napoléon en 1808. Il est le représentant, d'un point de vue culturel, des Juifs auprès des pouvoirs publics.
5. Sur la création du CRIF : Annie Kriegel, « Pouvoir politique et expression communautaire : le CRIF », *Pardès* numéro 3, 1986, p. 199-206 et Adam Rayski, « L'UGIF et le CRIF. Les choix de la communauté 1940-1944 », *Pardès*, numéro 6, 1987, p. 161-180 ; Adam Rayski, *Le choix des Juifs sous Vichy. Entre soumission et résistance*, Paris, La Découverte, 1993.

6. Michel Laffitte, *Un engrenage fatal L'UGIF face aux réalités de la Shoah, 1941-1944*, préface de Pierre Vidal-Naquet, Paris, Liana Levi, 2003 ; André Kaspi, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Paris, Le Seuil, 1991, p. 333-334.
7. Adam Rayski, « L'impact du soulèvement du ghetto de Varsovie en France », *Le Monde Juif*, numéros 147-148, 1993, p. 304-316.
8. La création du Centre documentation juive contemporaine, le 28 avril 1943 à Grenoble, est un signe décisif dans ce phénomène d'union et de sauvegarde du judaïsme français. Ce projet vient d'Isaac Schneersohn. Né en Russie en 1879, rabbin devenu militant sioniste, il est actif dans les milieux intellectuels et politiques juifs et russes depuis son arrivée à Paris en 1920. Le CDJC se fixe pour premier objectif de protéger et conserver le maximum d'archives et d'informations liées aux persécutions depuis le début de la guerre. Le CDJC rassemble une quarantaine de délégués, représentatifs des différentes tendances juives présentes en France. On compte un délégué de l'UGIF, mais les communistes ne sont pas associés au projet. Annette Wiewiorka, *Déportation et génocide*, Hachette, 2008, p. 415-423.
9. Les archives, déposées par Joseph Fisher au Centre d'Études de la Shoah de Yad Vashem, à Jérusalem, sont consultables à la cote O.9/297. Les différents documents (lettres, notes manuscrites, ébauches de charte et papiers volants) ne sont ni datés ni répertoriés.
10. Adam Rayski, *Le choix des Juifs sous Vichy*, Paris, La Découverte, 1992, p. 337.
11. Jacques Fredj, *La Création du CRIF, 1943-1966*, mémoire de maîtrise, Université de Paris IV, 1988.
12. Jacques Fredj, *op. cit.*, p. 12.
13. La formule est d'Abraham Furtado, Président de l'Assemblée des notables juifs en 1806.
14. Pierre Birnbaum, *Les Fous de la République : Histoire politique des Juifs d'État de Gambetta à Vichy*, Paris, Le Seuil, 2000.
15. Esther Benbassa, *Histoire des Juifs de France*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 226.
16. Doris Bensimon et Sergio Della Pergola, *La population juive de France : socio-démographie et identité*, Paris, Éditions du Centre national de la Recherche scientifique, 1984, p. 32.
17. David Weinberg, *Les Juifs à Paris de 1933 à 1939*, Paris, Calmann Levy, 1974, p. 18-20.
18. Nancy Green, *Les Travailleurs immigrés juifs à la Belle époque. Le 'Pletzl' de Paris*, Paris, Fayard, 1985, p. 87-93.
19. Denis Charbit, *Sionismes Textes fondamentaux*, Paris, Albin Michel, 1998.
20. Jean-Claude Kuperminc, « L'Alliance israélite universelle », Annette Wiewiorka et Jean-Jacques Becker (dir.), *Les Juifs de France de la Révolution française à nos jours*, Paris, Liana Levi, 1998, p. 63-65.
21. Lisa Moses Leff, *Sacred Bonds of Solidarit : The Rise of Jewish Internationalism in Nineteenth-century France*, Stanford University Press, 2006.
22. Catherine Nicault, *La France et le sionisme 1897-1948. Une rencontre manquée ?*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, p. 52-53 .
23. Catherine Nicault, *op. cit.*, p. 173.
24. Les historiens divergent sur la date précise de la constitution de la Fédération des sociétés juives de France : 1925 (Annette Wiewiorka, *op. cit.*, p. 354), 1924-1926 (Paula Hyman, *The Jews of Modern France*, University of California Press, 1998, p. 151) et 1926 (David Weinberg, *op. cit.*, p. 46-49).
25. La pâque juive célébrant la sortie d'Égypte des Hébreux selon le récit biblique.
26. Stéphane Courtois, Denis Peschanski et Adam Rayski, *Le sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989, p. 15-35.
27. Collin Claude, « La section juive de la MOI ». *Être Juif en Isère entre 1939 et 1945*, Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, 1997, p. 65.
28. Weinberg David, *op. cit.*, p. 160-161.
29. Sur le rôle du Bund dans la création du CRIF, voir Henri Minczeles, « La résistance du Bund en France pendant l'occupation », *Le Monde juif*, numéro 154, 1995, p. 138-153.

30. Leader de la FSJF, Marc Jarblum, est recherché par les nazis, notamment en raison de son rôle dans la distribution de l'argent de l'*American Jewish Joint Distribution Committee*, le *Joint*, institution philanthropique juive américaine, à la résistance juive française. Réfugié à Genève à partir de mars 1943, Marc Jarblum ne participe pas directement à la création du CRIF. Sur le rôle du *Joint* en France pendant l'Occupation, lire « 'Guide et moteur' ou 'trésor central' ? Le rôle du *Joint* en France (1942-1944) », Hobson-Faure Laura, *La résistance aux génocides De la pluralité des actes de sauvetage*, Semelin Jacques, Andrieu Claire, Genburger Sarah, Presse de Sciences-Po, 2008.
31. Les archives, déposées par Joseph Fisher au Centre d'Études de la Shoah de Yad Vashem, à Jérusalem, sont consultables à la cote O.9/297.
32. Le Birobidjan, région autonome juive d'URSS, est créé par les décrets de 1928 et 1934. Cette région désertique, située en Extrême-Orient à plus de 5 000 kilomètres à l'est de Moscou, est déclarée territoire national des Juifs d'URSS. Malgré l'installation de plusieurs milliers de Juifs, ils n'ont jamais été majoritaires. Ils forment aujourd'hui moins de 5 % de la population du Birobidjan, où survivent encore quelques rares associations et institutions juives. Robert Weinberg, *Le Birobidjan 1928-1996. L'histoire oubliée de l'« État juif » fondé par Staline*, Autrement, 2000.
33. Disposition prise par les autorités mandataires britanniques à partir de 1939. Ce décret limite le nombre de Juifs autorisés à s'installer en Palestine, ainsi que les achats de terre par les Juifs. Cette décision vise à apaiser la colère arabe face au développement du foyer national juif. Pour les Juifs, le Livre blanc est synonyme d'une dangereuse restriction qui empêche des milliers d'entre eux de fuir l'Europe et d'aller en Palestine.
34. Léo Glaeser, secrétaire du Comité général de défense, est arrêté le 28 juin 1944 à Lyon et fusillé le 29 à Rilleux-la-Pape par la Milice.
35. Organisation non gouvernementale créée en 1929. Elle se constitue comme la structure politique d'un futur État juif en Palestine. Elle forme la matrice de ce qui devient le Gouvernement israélien à partir de la proclamation de l'État d'Israël, en mai 1948.
36. Fajvel Schragar, *Un militant juif*, Paris, Les éditions polyglottes, 1979.
37. Sur l'évolution de la place du sionisme chez les Juifs en France pendant la Shoah, voir Catherine Nicault et Anne Grynberg, « La résistance sioniste sous l'Occupation », *Les Juifs de France dans la Seconde Guerre mondiale, Pardès*, numéro 16, Cerf, 1992, p. 145-168.
38. George Weill, *Émancipation et Progrès. L'Alliance israélite universelle et les droits de l'homme*, Paris, Éditions du Nadir, 2000.
39. L'Alliance reçoit des subventions du service des Œuvres françaises à l'étranger du ministère des Affaires étrangères.
40. Catherine Nicault, « L'Alliance au lendemain de la Seconde Guerre mondiale : ruptures et continuités idéologiques », *Archives juives*, 2001, numéro 34, p. 23-53.
41. Le 25 juin 1945, le CRIF demande à l'Alliance d'« adopter une position définitive en ce qui concerne son adhésion ».
42. Bien qu'une délégation du CRIF, composée notamment de son président Léon Meiss et de Marc Jarblum, rencontre le président de la République Vincent Auriol le 20 avril 1948, aucun document ne laisse entendre que le CRIF joue un rôle décisif sur les orientations de la diplomatie française.

RÉSUMÉS

Le Conseil représentatif des israélites de France, le CRIF, voit le jour dans la clandestinité à la fin de l'année 1943. Sa naissance est le résultat de l'union des différents groupes juifs présents en France.

Communistes, bundistes, sionistes et représentants du Consistoire, qui forment le CRIF, rédigent une charte, le programme politique juif français pour l'après guerre. La question sur laquelle un compromis est le plus difficile à trouver est la position à adopter à l'égard du sionisme et de l'avenir politique de la Palestine. Les négociations, qui aboutissent à l'été 1944, illustrent les tensions et les désaccords, mais aussi la volonté de s'unir, qui traversent les mondes juifs de France, qu'ils soient immigrés ou Français juifs de longue date.

Created in the underground during the winter 1943-1944, the Representative council of French Israelites, the CRIF (which became the Representative council of Jewish Institutions in France in 1972) is the symbol of the unification of the different cultural and political Jewish groups illegally active under German occupation. The history of the birth of this Jewish umbrella organization remains mostly unknown. Based on the files stored at the Holocaust Resource Center in Yad Vashem, Jerusalem, this article focuses on the debates during the first meetings of the CRIF on the issue of Zionism.

INDEX

Mots-clés : CRIF, Sionisme, France, Israël, Résistance, Shoah, Institutions juives

Keywords : Zionism, Holocaust, World War Two

AUTEUR

SAMUEL GHILES-MEILHAC

Samuel Ghiles-Meilhac est doctorant à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales – CADIS.

Sa thèse, sous la direction de Michel Wieviorka, est consacrée à l'histoire du Conseil représentatif des institutions juives de France, le CRIF. Il a publié en 2006 *Le Monde Diplomatique et Israël 1954-2005, Histoire de l'État juif moderne à travers un journal français de référence*, aux éditions du Manuscrit.